

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/10/116

Objet : 116 - Contrat VN 22067 - contrat relatif au recours à La Poste pour les missions d'agent recenseur du recensement de la population

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition formulée par l'entreprise LA POSTE,

Décide

 De signer le contrat n°VN 22067, Contrat relatif au recours à La Poste pour les missions d'agent recenseur du recensement de la population avec l'entreprise LA POSTE domiciliée 9 Rue du Colonel Pierre AVIA – 75015 PARIS.

Le contrat est conclu pour un montant de 9 704 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 4 octobre 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221013-116-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa

Marc ANDREU SABATER

Décision du Maire n°2022/10/116 du 4 octobre 2022

